

# De bonnes étoiles pour ceux qui relèvent l'Eco-défis

L'économie circulaire est désormais un facteur clé de performance et de compétitivité du développement économique des entreprises.

Pour les accompagner, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Paca, les Chambres de Commerce et d'Industrie 04 et 05 et la Communauté de Communes Sisteron Buëch (CCSB), viennent de signer une convention partenariale, qui les engage dans le dispositif national "Eco-Défis".

La marque Eco-Défis® valorise les entreprises artisanales et commerciales qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, éco-produits et responsabilité sociale.

Les objectifs de ce dispositif, soutenu par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur visent à valoriser les actions des commerçants et artisans en faveur du développement durable, en incitant les professionnels et leurs clients à réduire la production de leurs déchets, en favorisant le tri, la prévention des déchets, le réemploi et la diminution de la consommation énergétique.

## Eco-défis, comment ça marche ?

Eco-Défis permet d'impliquer les entreprises avec des actions simples, précises. Le commerçant ou l'artisan choisit ses Eco-Défis dans une liste de 37 re-



Les représentants des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) des Alpes du Sud entourent Jean Marc Duprat, vice président de la Communauté de Communes Sisteron Buëch, à l'occasion de la signature de la convention Eco Défis.

/PHOTO A.B.

centés parmi les 7 thématiques citées. À chaque défi correspond un nombre d'étoiles (par exemple, le tri sélectif en rapporte 5, tandis qu'éteindre sa vitrine la nuit ou utiliser des modes de transport non-polluants en rapporte quatre, limiter le gaspillage alimentaire en rapporte une). Le minimum d'étoiles à collecter, 13, permet d'obtenir la labellisation, valable pour deux années.

Cette démarche est accompagnée par les chambres consu-

laire, la CCSB et les associations de commerçants. L'ambition initiale est de labelliser 70 commerces et artisans sur le territoire de la CCSB, qui bénéficieront d'une campagne de communication gratuite. C'est également le moyen indirect de soutenir le commerce de proximité, sachant que nombre de consommateurs se disent prêts à privilégier les structures engagées dans une telle démarche vertueuse liée au développement durable.

Commerçants et artisans vont

recevoir un courrier de sensibilisation et d'explication de la démarche Eco-Défis, à laquelle, s'ils le souhaitent, il leur est demandé de s'engager d'ici le mois de novembre. Cette campagne se poursuivra jusqu'au mois de mars 2021. Les candidats devront fournir des justificatifs de la mise en place de leurs Eco-Défis. Ils seront labellisés et valorisés sur leur territoire lors d'une cérémonie officielle de promotion des lauréats en juin 2021.

A.B.